Garantie

- Nos produits, hors pièces détachées (la fourniture d'une pièce détachée ne modifie pas la garantie du produit fini), sont garantis pendant une durée de deux ans après leur livraison, à la condition qu'ils aient été stockés, installés et entretenus conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux spécifications figurant dans nos catalogues et notices et que leur défaillance ne résulte pas d'une utilisation anormale, d'une négligence, d'une malveillance ou d'un accident extérieur. Toutefois si la date de la livraison des produits, telle que visée ci-avant, ne pouvait être déterminée de manière certaine, la garantie débutera alors à compter de la date de fabrication du produit, telle qu'indiquée sur le produit concerné, pour une durée de deux ans.
- La garantie octroyée est exclue pour les consommables ou les remplacements et les réparations non réalisées par notre Société ou les défauts qui résulteraient de l'usure normale des produits ou d'un cas de force majeure. Enfin la garantie ne pourra pas s'appliquer si le client a effectué des modifications ou des adjonctions sans l'accord exprès de notre Société.
- En cas de demande du client d'intégration de produits fabriqués par des tiers, notre Société exclut toute responsabilité quant au résultat de cette intégration, ou quant aux conséquences de cette intégration sur les performances du produit ou des produits tiers. Le client est seul responsable de la définition des produits spéciaux qu'il commande.
- Le client est également seul responsable des produits tiers qu'il fournit éventuellement à notre Société pour intégration. Le client garantit notre Société contre tout défaut produit ou recours de tiers lié à cette intégration ou fourniture de composants, quel que soit le motif de la réclamation du tiers.
- Dans tous les cas où elle s'exerce, la garantie se limite à la fourniture d'un produit de remplacement ou au remboursement intégral du produit incriminé à l'exclusion de tous autres frais, charges ou indemnités.
- Dans l'hypothèse où les produits peuvent faire l'objet d'une réparation ou d'un remplacement de pièces détachées, cette réparation ou ce remplacement n'aura pas pour effet d'étendre la durée de garantie du produit.
- Aucun retour de produit sous garantie ne pourra être réalisé sans l'accord préalable et écrit de notre Société. Dans l'hypothèse où notre Société constate l'absence de défaut sur un produit retourné au motif d'un problème qualité, le client se verra facturé les frais de port aller et retour correspondants.
- La mise en œuvre par le client de la présente garantie exclut tous les dommages directs ou indirects subis par le client résultant d'un produit affecté d'un vice caché, par là même, tout versement d'indemnités ou dommages et intérêts par notre Société.
- Il est convenu entre les Parties de manière générale, que toute demande de dommages et intérêts quelle qu'elle soit, devra être introduite par le client dans les trois mois suivant la date à laquelle il aura eu connaissance d'un sinistre.